



**Objet : Coordination de la destination touristique « Pays du Lac d'Aiguebelette » (2023 – 2024) -
Convention de financement**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. (Pouvoir B. ALLARD). DUPRAZ (Pouvoir M. WDOWIAK). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). VOISIN. WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Le Président :

Rappelle qu'en 2023, constatant des difficultés de coordination des actions touristiques à l'échelle de la Destination « Pays du lac d'Aiguebelette - Savoie Mont Blanc » (couvrant géographiquement les 3 Communautés de communes du territoire et leurs offices de tourisme), avait été affirmée la nécessité d'un accompagnement extérieur pour animer les projets communs de la Destination ;

Rappelle que, parmi les actions prioritaires identifiées, avaient été retenues pour 2023/2024 :

- > L'animation du **plan de montée en compétences** des acteurs du tourisme (formations pour les sociaux-pro et acteurs du territoire),
- > La mise en place d'un **Observatoire du Tourisme**, (offre existante, fréquentations, flux, retombées économiques, analyses clientèles...) qui requiert des prestations extérieures (AuraTourisme, G2A) en complément d'un travail interne aux offices de tourisme ;

Une **coordination de ces actions** a été sollicitée auprès d'AGATE pour les années 2023/2024.

Présente le détail du coût global pour l'animation de ces instances sur les années 2023 et 2024 qui s'établit à 14.880 euros TTC :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Coordination AGATE	14 880	CTS Savoie	7 440
		Autofinancement (Communautés de Communes)	7 440
TOTAL	14 880	TOTAL	14 880

Explique, qu'au regard de la « touristicité » de chaque communauté de communes, le financement par les 3 a été réparti comme suit :

CC de Yenne	1 860€	25%
CC Lac d'Aiguebelette	3 720€	50%
CC Val Guiers	1 860€	25%
TOTAL en € TTC	7 440€	100%

Précise que le SMAPS, maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 3 communautés de communes (Yenne, Val Guiers, Aiguebelette), a assuré le suivi technique du dossier et sa mise en œuvre administrative et financière et a pris à sa charge l'intégralité des dépenses pour un montant total plafonné à 14 880 euros TTC ;

Invite, dans ce cadre, le conseil communautaire à délibérer pour :

- > Approuver la participation financière de la CCLA à hauteur de 3 720 €,
- > Approuver la convention de financement afférente permettant de verser cette participation financière au SMAPS,
- > Autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la participation financière de la CCLA à hauteur de 3 720 €,

APPROUVE la convention de financement afférente permettant de verser cette participation financière au SMAPS,

AUTORISE le Président à signer ladite convention et toute pièce se rapportant à cette affaire,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président





CONVENTION

Entre

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

ci après désigné SMAPS, représenté par son Président Guy DUMOLLARD agissant en vertu d'une délibération du Bureau Syndical du **23 mars 2023**.

La communauté de communes de Yenne

Ci-après désigné CCYenne, représenté par son Président Guy DUMOLLARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du _____.

La communauté de communes Val Guiers

Ci-après désigné CCVal Guiers, représenté par son Président Paul REGALLET agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du _____.

La communauté de communes du lac d'Aiguebelette

ci-après désigné CCLA, représenté par son Président Pascal ZUCCHERO agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du _____.

OBJET : Coordination de la destination touristique « Pays du lac d'Aiguebelette » - Année 2023/2024

Article 1 : Présentation de l'action

Depuis plusieurs années, il est fait constat de difficultés de coordination des actions touristiques à l'échelle de la Destination « Pays du lac d'Aiguebelette - Savoie Mont Blanc » couvrant géographiquement les 3 Communautés de communes du territoire et leurs offices de tourisme.

En 2023, les élus du tourisme ont ainsi affirmé la nécessité d'un accompagnement extérieur pour animer les projets communs de la Destination.

Parmi les actions prioritaires identifiées, avaient été retenues pour 2023/2024 :

- ✓ L'animation du **plan de montée en compétences** des acteurs du tourisme (formations pour les sociaux-pro et acteurs du territoire).
- ✓ La mise en place d'un **Observatoire du Tourisme**, (offre existante, fréquentations, flux, retombées économiques, analyses clientèles...) qui requiert des prestations extérieures (AuraTourisme, G2A) en complément d'un travail interne aux offices de tourisme.

Une **coordination de ces actions** a été sollicitée auprès d'AGATE pour les années 2023/2024

Article 2 : Coûts de l'opération

Le coût global pour l'animation de ces instances sur les années 2023 et 2024 avait été estimé à **14.880 euros TTC**, dont voici la répartition et le plan de financement prévisionnel :
Coût de la coordination AGATE : **14.880 €** (pour 12 mois roulant)

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Coordination AGATE	14880	CTS Savoie	7440
		Autofinancement (Communautés de Communes)	7440
TOTAL	14880	TOTAL	14880

L'autofinancement par les 3 Communautés de communes a été estimé et réparti selon la clef de répartition suivante :

CC de Yenne	1860	25%
CC Lac d'Aiguebelette	3720	50%
CC Val Guiers	1860	25%
	7440	euros TTC

Article 3 : Engagements du SMAPS

Le SMAPS est le maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 3 communautés de communes (Yenne, Val Guiers, Aiguebelette). Il assure ainsi le suivi technique du dossier et sa mise en œuvre administrative et financière.

Le SMAPS prend à sa charge l'intégralité des dépenses pour un montant total plafonné à **14.880 euros TTC**.

Article 4 : Engagements des collectivités

La **communauté de communes de Yenne s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCYenne au profit du SMAPS s'élève à **1860 € TTC**.

La **Communauté de communes Val Guiers s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCVal Guiers au profit du SMAPS s'élève à **1860 € TTC**.

La **Communauté de communes du lac d'Aiguebelette s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCLA au profit du SMAPS s'élève à **3720 € TTC**

Article 5 : Pérennisation de l'animation

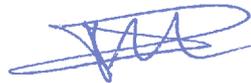
A l'issu de ces 2 années (2023 et 2024), les structures touristiques des 3 Communautés de communes s'organiseront pour poursuivre ces opérations (ou d'autres) en commun.

Le SMAPS pourra être sollicité pour porter/coordonner des actions communes en dehors des missions liées aux compétences des offices de tourisme : accueil, promotion, formations...

Pour la Communauté de communes de Yenne
Monsieur Guy DUMOLLARD, Président

Pour la Communauté de communes Val Guiers
Monsieur Paul REGALLET, Président

Pour la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette
Monsieur Pascal ZUCCHERO, Président



Pour le Syndicat Mixte de l'Avant pays Savoyard
Monsieur Guy DUMOLLARD, Président